

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00534 Numéro SIREN : 849 577 655 Nom ou dénomination : 3DM

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000932

① **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 36 Rue Vaugelas			Durée de l'exercice précédent * 21			
Numéro SIRET * 8 4 9 5 7 7 6 5 5 0 0 0 1 2			Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122021			
			N-1 31122020			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 340	7 500
		Fonds commercial (1)	AH	AI	250 000	250 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	213 481	53 168
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	20	20
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 795	3 795
TOTAL (II)		BJ	BK	475 636	54 008	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	112 264	112 264
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	21 249	21 249
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 709	8 709
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	2 603	2 603
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 681	2 681
TOTAL (III)		CJ	CK	147 505	147 505	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	623 141	54 008	
Renvois (1) Dont droit au bail		250 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS 3DM		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :20 000.....)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	20 590		
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 583	22 590	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	77 173	42 590	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	292 617	339 067	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	176 675	140 771	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 586	9 673	
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 082	16 325	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		562	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	491 960	506 398	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	569 133	548 988	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	79 594	73 143	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	367 388	FB	9 254	FC	376 642	495 364	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	5 000	FH		FI	5 000		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	372 388	FK	9 254	FL	381 642	495 364	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	20 000	12 142	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 224	2 947	
	Autres produits (I) (11)					FQ	558	34	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	405 425	510 488
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	242 675	303 357	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(33 178)	(79 086)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	783	1 182	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	53 096	97 201	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 990	11 598	
	Salaires et traitements *					FY	62 180	92 975	
	Charges sociales (10)					FZ	13 493	17 998	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	21 348	32 660
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	365	494	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	363 751	478 380
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	41 674	32 108	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	119		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	119		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 283	7 674	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 283	7 674	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 164)	(7 674)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	37 510	24 434	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022 -

Désignation de l'entreprise SAS 3DM		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 927 1 844
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	405 544 510 488
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	370 961 487 898
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	34 583 22 590
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	3 224 2 947
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	350 436
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 3DM										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	258 340	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	213 481	KW		KX				
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	213 481	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
		Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	20	1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 795	1U		1V						
TOTAL IV				LQ	3 815	LR		LS						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	475 636	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	258 340	LW	1X			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst gales, agencs et am des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	213 481	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes					NC		ND		NE				
TOTAL III					IY		NG		NH	213 481	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C	20	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F	3 795	2G		
	TOTAL IV					13		NJ		NK	3 815	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							14		ØK		ØL	475 636	ØM	

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	840	PF		PG		PH	840		
TOTAL I		RK	840	RM		RN		RO	840		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	31 820	QE	21 348	QF		QG	53 168		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	31 820	QV	21 348	QW		QX	53 168		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	32 660	ØP	21 348	ØQ		ØR	54 008		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	21 348	U5	U6	(21 348)		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	21 348	X6	X7	(21 348)		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	21 348	NT	NU	(21 348)		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	21 348	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(21 348)	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **SAS 3DM**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS. Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS. Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL III	7C	UB	UC	UD
TOTAL GENERAL (I + II + III)			UE	UF	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	3 795	UV		UW	3 795				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	21 249		21 249						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 901		4 901						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	2 000		2 000						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 808		1 808						
	Charges constatées d'avance		VS	2 681		2 681						
	TOTAUX			VT	36 434	VU	32 639	VV	3 795			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	292 617		56 926		235 691				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 586		7 586						
Personnel et comptes rattachés			8C	2 747		2 747						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	9 237		9 237						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 927		2 927						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	172		172						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	176 675				176 675				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	491 960	VZ	79 594		412 366				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	60 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	32 000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	46 422	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032							

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	34 583
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)								WF	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))								RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)								WI	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)								XX	
	Amendes et pénalités								WJ	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *								XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	2 927	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN	
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								WQ	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)								SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)								SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	37 510	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts (2A)								XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								16	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WZ	
	Majoration d'amortissement *								XA	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)								K9	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)								ØV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								1F		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								PP		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)								PB		
Entreprises nouvelles 44 sexes								L2		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)								L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YH	
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit								ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YI	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YP		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YQ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YR		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YS		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YT		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YU		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YV		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YW		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YX		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YY		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								YZ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								ZG		

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
AIDES COVID 2021	18 000
Totalisation	18 000

Désignation de l'entreprise SAS 3DM		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 014	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTIONNATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM										Néant ☐						
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	2 000								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22 590		- Autres réserves	ZD	20 590									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE										
					Autres répartitions	ZF										
					Report à nouveau	ZG										
TOTAL I			ØF	22 590	TOTAL II			ZH	22 590							
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	770	1 457			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 19 630										XQ	20 470	31 907			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	6 417	25 255			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	25 440	38 583			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	53 096	97 201			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 082	2 004			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	908	9 594			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 990	11 598			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	74 478	96 178			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	53 999	88 820			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *										ØB	61 400				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,17 %	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
											Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
											Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
		⑨					⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C'ADRI A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	C'ADRI B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)				
	C'ADRI C autres plus-values taxables à 19% (11)				(B) (Aendation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS 3DM**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col ⑤ = ② + ③ - ④
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3DM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	381 642	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	381 642	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	558	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	18 000	
Variation positive des stocks	OD	33 178	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	51 736	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	245 926	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	30 998	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	365	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	277 289	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	156 090
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	156 090
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	381 642	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 84957765500012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3DM

ADRESSE (voie) 36 Rue Vaugelas

CODE POSTAL 74000

VILLE ANNECY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 200

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAPAP

N° SIREN (si société établie en France) 327320123 % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 1 200

Adresse : N° 9 Voie Rue Filaterie

Code postal 74000 Commune ANNECY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BOULANGER Prénom(s) MARIE, JOSEE, ANNE

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 12041967 N° département 92 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie ALLEE DES MARRONNIERS

Code postal 38113 Commune VEUREY-VOROIZE Pays

Titre (2) M Nom patronymique DUFOUR Prénom(s) CLAUDE GILBERT

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 08101957 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie ALLEE DES MARRONNIERS

Code postal 38113 Commune VEUREY-VOROIZE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 84957765500012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3DM

ADRESSE (voie) 36 Rue Vaugelas

CODE POSTAL 74000 VILLE ANNECY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3DM

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 36, rue Vaugelas – 74000 ANNECY
849 577 655 R.C.S. ANNECY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 34 583 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 34 583 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 55 173 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Michel DEMARTA

